

Observatoire du Conseil en lobbying

*Une étude réalisée à partir des données du
répertoire des représentants d'intérêts de la
HATVP*

Décembre 2022



Édito

L'Observatoire du conseil en lobbying, initiative de **Smart Lobbying**, propose, sur la base des données publiques disponibles dans le répertoire des représentants d'intérêts de la Haute Autorité pour la Transparence de la Vie Publique (HATVP), une photographie de l'activité de conseil qui s'exerce dans ce métier aujourd'hui en France.

L'Association Française des Conseils en Lobbying et affaires publiques (AFCL) est partenaire de cette deuxième édition de l'Observatoire. Créée depuis plus de 30 ans autour d'une charte de déontologie, l'AFCL apporte un regard expert sur l'activité de conseil en lobbying et s'est en particulier impliquée dans la mise en place du répertoire HATVP afin que les professionnels du conseil le comprennent et s'y conforment.

L'AFCL se félicite d'ores et déjà qu'à l'issue de ces cinq premières années de fonctionnement, le dispositif fonctionne, apporte une transparence sur les acteurs et leurs actions et que les professionnels concernés l'aient intégré dans leur fonctionnement. Comme d'autres, l'AFCL a identifié des points d'amélioration et a fait part de ses réflexions quant aux évolutions souhaitables du répertoire mais constate aujourd'hui sa bonne appropriation par les professionnels du conseil.

Le répertoire HATVP : un aperçu à la fois large et resserré

L'inscription au répertoire de la HATVP est obligatoire depuis le 1^{er} juillet 2017 pour tous ceux qui exercent une activité de représentation d'intérêts auprès des décideurs publics nationaux et répondent aux critères du décret. Une obligation élargie depuis le 1^{er} juillet 2022 à l'activité de représentation d'intérêts auprès des niveaux locaux de décision publique.

Si la transparence s'impose ainsi à ceux qui – au sein d'entreprises, de fédérations professionnelles, d'ONG, de cabinets de conseil – exercent une activité de lobbying, d'affaires publiques ou de plaidoyer, elle ne fournit en revanche qu'une vision resserrée sur une partie de leur activité, celle qui correspond à la définition de représentation d'intérêts portée par le décret d'application de la loi Sapin II du 9 mai 2017. Il s'agit donc d'une photographie juste mais partielle de leur activité.

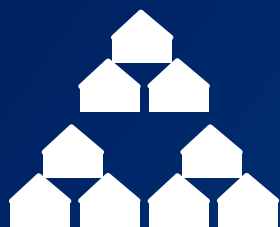
Des témoignages pour illustrer les grandes tendances observées

Les données présentées ci-après ont été extraites du répertoire le 6 octobre 2022. Elles reflètent à la fois un point à date (pour les inscriptions notamment) et un état des lieux à la fin de l'exercice écoulé, soit l'année 2021 pour la plupart des structures (pour les rapports d'activité et les données financières).

Afin d'incarner l'interprétation des données chiffrées, l'AFCL et Smart Lobbying ont donné la parole à 6 professionnels du conseil en lobbying qui soulignent chacun l'un des aspects saillants de cette deuxième édition : une activité principalement à Paris mais pas exclusivement, des structures de type PME voire TPE, une féminisation qui progresse, une connexion européenne importante, des cabinets entièrement dédiés aux affaires publiques comme des cabinets multi-expertises.

Nous les remercions de leurs contributions et souhaitons que cet Observatoire aide à mieux comprendre notre métier et la façon dont il s'exerce, par-delà les clichés habituels.

Quelques chiffres-clefs



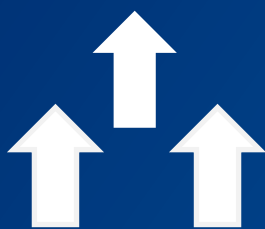
152 cabinets de conseil

- Soit environ 6% des organisations inscrites à l'ensemble du registre
- +14,3% par rapport à 2020



632 consultant(e)s

- 564 en cabinets de conseil
- 68 indépendants



8 087 activités depuis 2017

- Dont 2 361 en 2021
- Dont 1 808 en 2020



26,5 millions d'euros

- Dépenses en représentation d'intérêts estimées sur l'exercice 2021 (voir méthodologie [page 16](#))

Le cabinet moyen

Ici, nous présentons la moyenne de plusieurs indicateurs réalisés à partir des données pour l'ensemble des cabinets de conseil et / ou consultants indépendants inscrits à la HATVP.

Implanté à Paris

1,3 dirigeant(e) (soit +0,3 depuis 2020)

4,2 consultant(e)s (soit +0,3 depuis 2020)

9,5 clients (soit +0,7 depuis 2020)

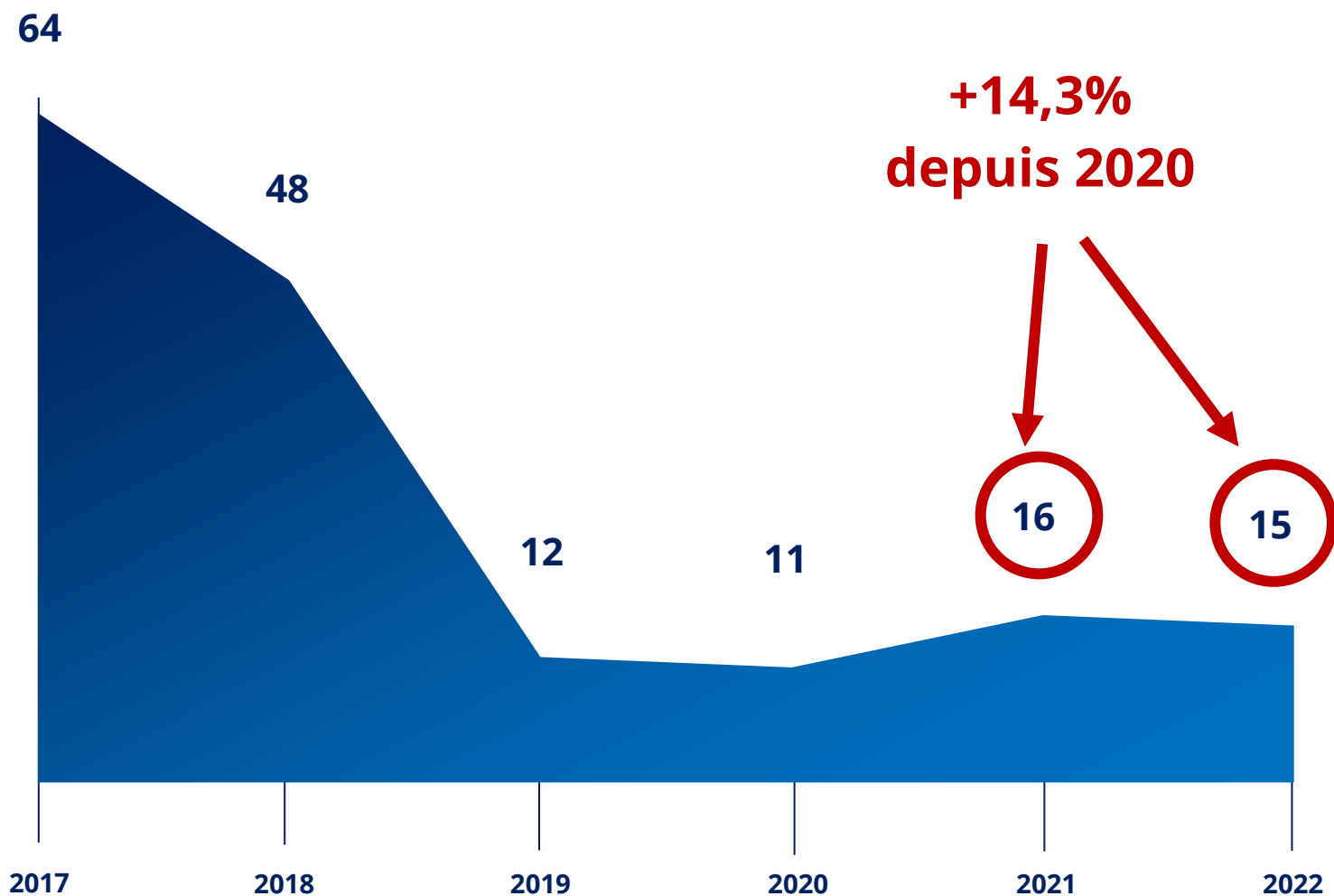
7,4 secteurs d'activités

15,5 activités par an (soit +4,6 depuis 2019)

174 500 euros de dépenses en
représentation d'intérêts

Les inscriptions au répertoire

Voici l'évolution du nombre d'inscriptions de cabinets ou consultants indépendants au répertoire de la HATVP, année par année. A noter que 14 cabinets se sont désinscrits depuis 2020, du fait d'une cessation d'activités.

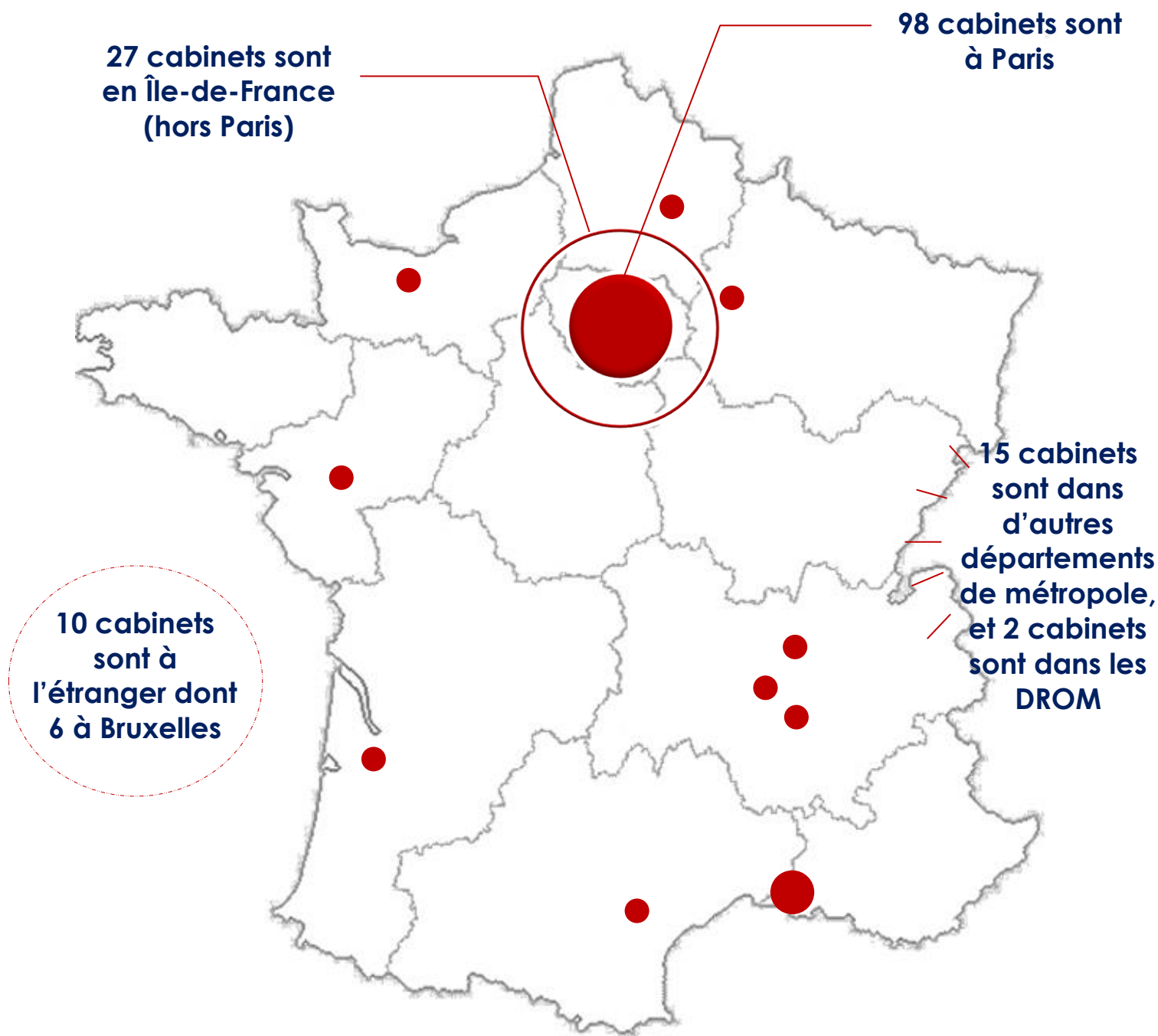


Analyse :

Après une forte décreue du nombre annuel d'inscriptions de cabinets au répertoire de la HATVP, celui-ci a réaugmenté entre 2020 et 2022, se stabilisant à environ 15 inscriptions par an. L'augmentation d'environ 12% par an est cohérente avec l'évolution globale du répertoire des représentants d'intérêts, tous types d'organisations confondues (associations, syndicats, entreprises, organisations professionnelles...).

La croissance, du reste, peut s'expliquer par plusieurs facteurs : professionnalisation du secteur, diversification de l'offre ou encore meilleure appropriation des règles déclaratives.

La localisation



Analyse :

La concentration des cabinets à Paris et en Ile-de-France fait écho à la centralisation toujours forte des prises de décision dans notre pays. On observe toutefois une inflexion, que l'on peut expliquer d'une part par une territorialisation accrue des stratégies des entreprises et, d'autre part, par l'évolution des habitudes de travail. Il sera intéressant d'analyser, dans les prochaines années, l'incidence des obligations déclaratives entrées en vigueur le 1er juillet dernier.



Ophélie FERRARE, Convictions' Affaires publiques

Cabinet inscrit au registre HATVP depuis décembre 2020

Les Outre-mer disposent de baux atouts connus, se révélant être des handicaps naturels au développement économique de ces territoires : éloignement, taille des marchés où les impacts sont brusques et décuplés.

Les territoires ultramarins sont souvent dans une situation de rattrapage par rapport à la métropole, une réalité spécifique qui appelle à des mesures spécifiques et donc à un lobbying spécifique. Unique cabinet conseil 100% dédié au lobbying basé en outre-mer, je suis au cœur de la réalité locale, avec les acteurs locaux.

De même, du fait de l'éloignement, la passerelle à établir avec les élus locaux et parlementaires est d'autant plus importante.



Nicolas GERMAIN, président de Cabinet 37

Cabinet inscrit au registre HATVP depuis novembre 2022

En ouvrant le Cabinet 37, en octobre 2019 à Granville, j'ai eu à cœur de prolonger ma double passion pour les politiques publiques et nos territoires. Après de premières expériences dans le secteur public, notamment à Bercy et pour le Quai d'Orsay, j'ai souhaité à 24 ans créer un cabinet au positionnement singulier, niché à l'interstice des relations publiques-privées mais non limité à la seule représentation d'intérêt.

Car ici se fonde ma vision des affaires publiques : un grand chapeau, dans lequel coexistent aussi bien des missions de communication et d'influence, que de conduite de projet et d'attractivité territoriale. C'est là tout l'enjeu pour un jeune créateur de cabinet, savoir se démarquer pour inspirer rapidement intérêt et curiosité !

Les dirigeant(e)s

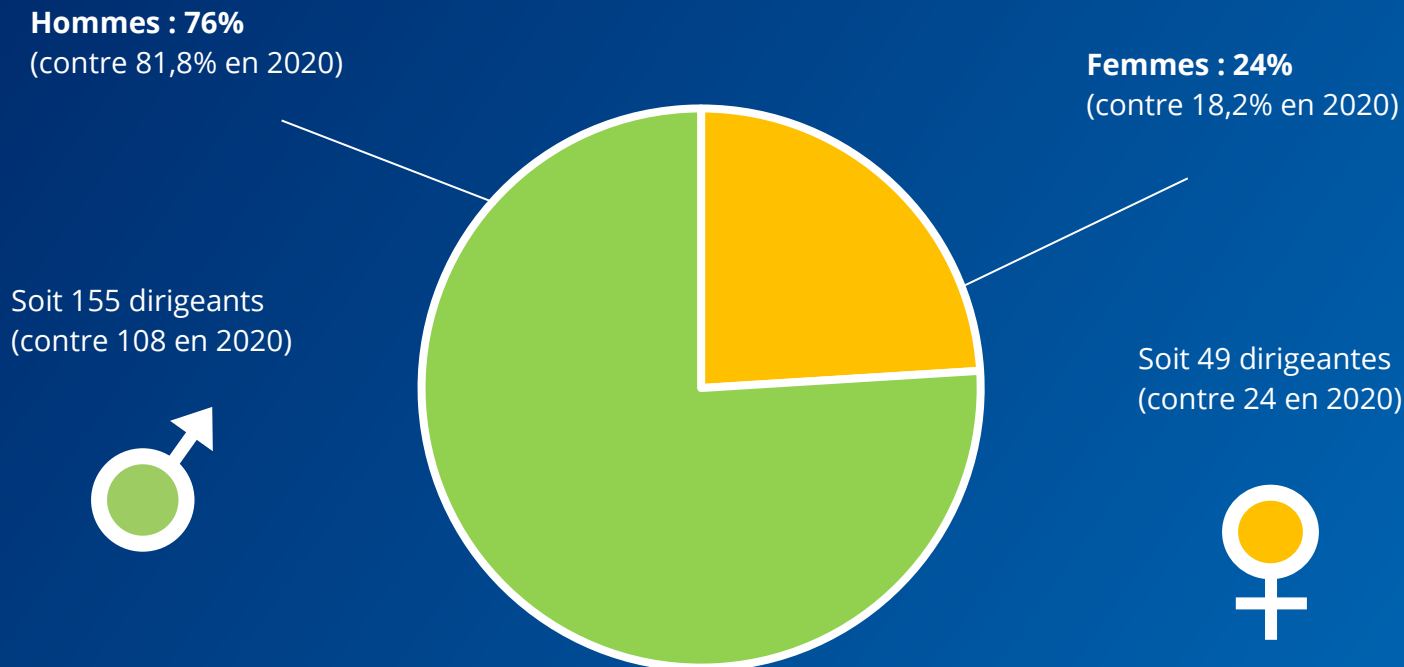
Voici le nombre de dirigeant(e)s inscrit(e)s dans les cabinets de conseil en 2022. Les dirigeant(e)s sont les personnes à la tête des organisations inscrites au registre. Ils ou elles ne sont pas forcément chargé(e)s de la représentation d'intérêts (voir plus bas).



204 dirigeant(e)s

(+54,5% depuis 2020)

Répartition femmes / hommes



Soit une réduction de l'écart de 11,6% en deux ans

Analyse :

Les dirigeants de cabinets de conseil restent plus de trois fois plus nombreux que les femmes. Néanmoins, l'écart entre femmes et hommes à la tête de ces cabinets se résorbe, ce qui peut être vu comme une chose positive.

Les consultant(e)s



632 consultant(e)s

(+21,8% depuis 2020)

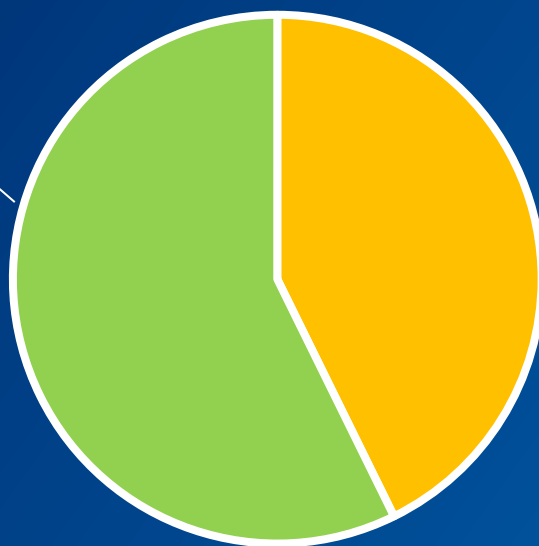
Répartition femmes / hommes

Hommes : 57,3%
(contre 62,2% en 2020)

Femmes : 42,7%
(contre 37,8% en 2020)

Soit 362 hommes
(contre 323 en 2020)

Soit 270 femmes
(contre 196 en 2020)



Soit une réduction de l'écart de 10% en deux ans

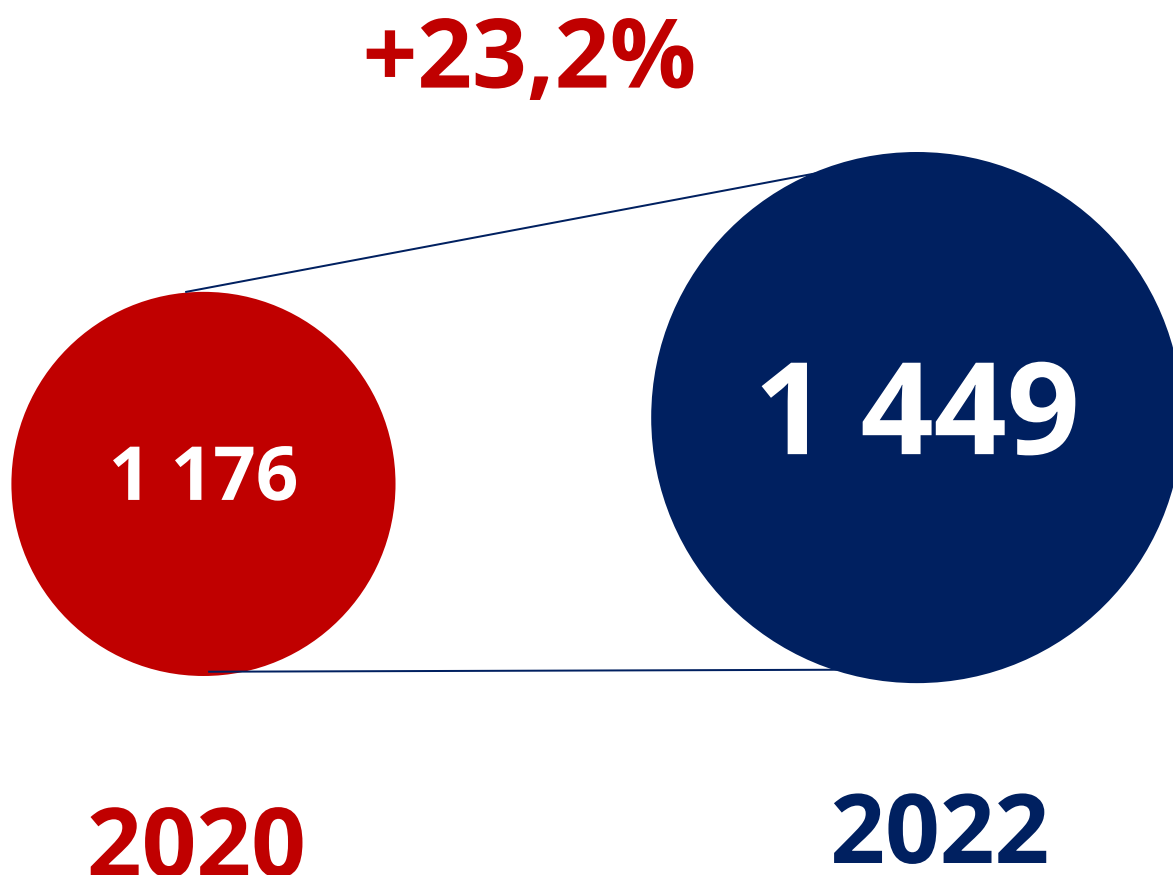
Analyse :

Le nombre de consultants-représentants d'intérêts progresse dans une proportion comparable à la croissance du nombre de cabinets inscrits à la HATVP, bien que légèrement supérieure. Les équipes au sein des cabinets inscrits évoluent donc progressivement à la hausse.

L'autre point qui ressort de ces chiffres, c'est la féminisation en progression du conseil en représentation d'intérêts. En effet, l'écart se résorbe, par rapport à 2020 et on approche de l'équilibre. Il pourrait être atteint dans trois ans. En comparaison, une étude auprès des adhérents de l'AFCL (48 cabinets) a montré une répartition femmes-hommes de 49-51%.

Le nombre de clients

Voici l'évolution du nombre d'organisations accompagnées par des cabinets de conseil dans leurs activités de représentation d'intérêts, entre 2020 et 2022. Ces organisations peuvent être des organisations professionnelles, des syndicats, des entreprises, des associations, ou tout autre type d'organisation selon la classification de la HATVP (fondation, organisme public...).



A noter : les clients sont les clients renseignés comme « actifs » et non les « anciens » clients.

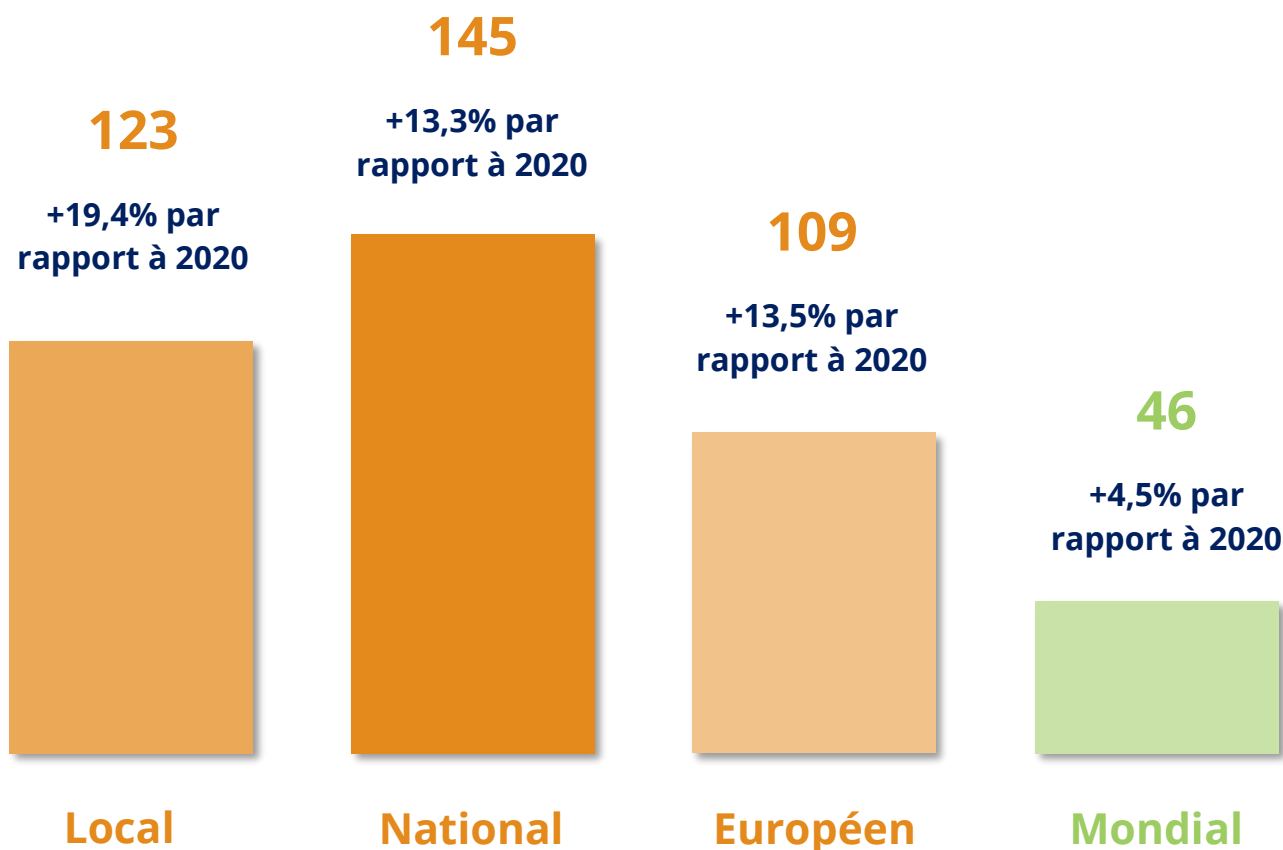
Analyse :

Le nombre croissant d'organisations accompagnées par une ou plusieurs structures de conseil peut s'expliquer par plusieurs facteurs : environnement politique et réglementaire toujours plus complexe, qui nécessite l'accompagnement d'un expert externe à l'organisation, développement général de l'activité de représentation d'intérêts sur laquelle le conseil est indexée, amélioration et diversification de l'offre de conseil qui séduit toujours plus d'organisations...

Elle s'explique aussi naturellement par une meilleure appropriation des règles déclaratives.

Les niveaux d'intervention

Voici la répartition des niveaux d'intervention déclarés par les cabinets de conseil inscrits à la HATVP. Un cabinet de conseil peut déclarer plusieurs niveaux d'intervention en même temps.



Analyse :

Le niveau national est le niveau le plus déclaré par les cabinets de conseils inscrits à la HATVP. C'est conforme à la domiciliation en majorité à Paris des cabinets, où se situent les grands centres de décision économiques et politiques.

Le niveau local arrive en deuxième et connaît le taux de croissance le plus fort depuis 2020. Cela peut s'expliquer par deux facteurs : cet échelon de décision progresse (lois de décentralisation) et la représentation d'intérêts au niveau local fait désormais parti du champs couvert par la HATVP (depuis le 1^{er} juillet 2022).

Les niveaux européen et mondial restent plus faiblement déclarés.

A titre de comparaison, les adhérents de l'AFCL soulignent, pour plus de la moitié d'entre eux, être également investis dans les affaires publiques européennes, ce qui dépasse largement la proportion (25%) de ceux qui font partie d'un groupe international. Les affaires publiques, même au niveau international, ne sont donc pas réservées aux seuls groupes mais laissent aussi la place à l'expertise des plus petits cabinets.



Agnès DUBOIS COLINEAU, Arcturus Group

Cabinet inscrit au registre HATVP depuis septembre 2017

Ce qui me réjouit profondément, c'est la progression du nombre de femmes parmi les dirigeant·e·s des cabinets de conseil en lobbying. Il y a 20 ans, les consultantes étaient légion mais peu montaient les échelons, souvent parce qu'elles ne restaient pas suffisamment longtemps dans le conseil. Et cette situation s'observait tant à Paris qu'à Bruxelles.

L'époque actuelle est très différente et les chiffres de l'observatoire le montrent.

A nous tous de faire en sorte que cette tendance se poursuive, car elle est source de vraie richesse.

Didier SALLÉ, Euralia

Cabinet inscrit au registre HATVP depuis décembre 2017

Chaque jour il apparaît de plus en plus évident que les scènes politiques nationale et européenne sont étroitement mêlées. De nombreuses politiques publiques sont traitées dans le même temps à Paris et à Bruxelles et les enjeux les plus cruciaux – environnement, énergie, numérique, santé ...- ne peuvent plus se limiter à un suivi purement national.

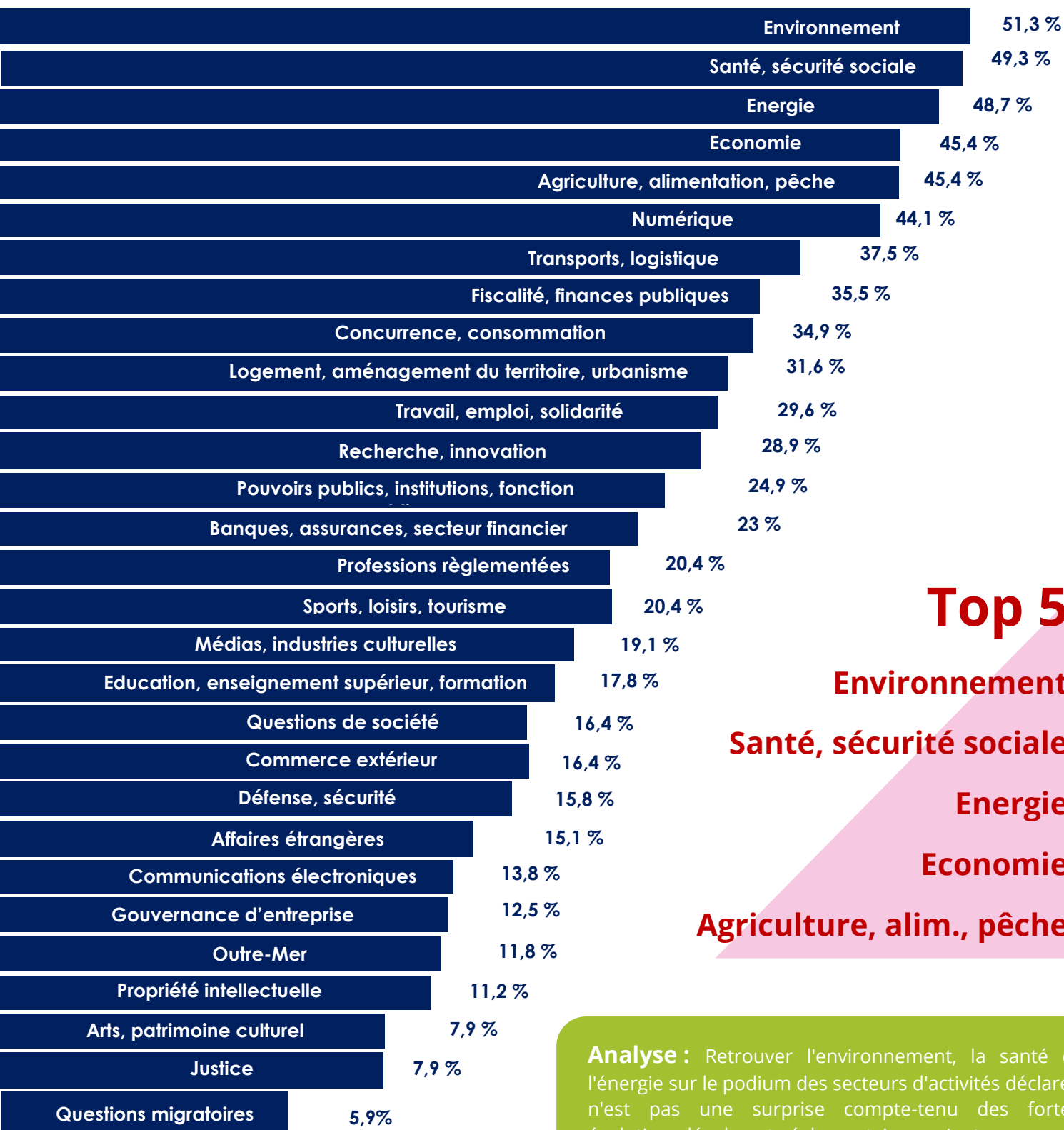
Aussi pour les acteurs économiques, il devient impératif de conduire des stratégies articulées en affaires publiques franco-européennes.

C'est ce qu'Euralia, né il y a 30 ans à Bruxelles, propose aux organisations qu'elle accompagne.



Les secteurs d'activités

Voici la distribution des cabinets en fonction des secteurs d'activités qu'ils déclarent.



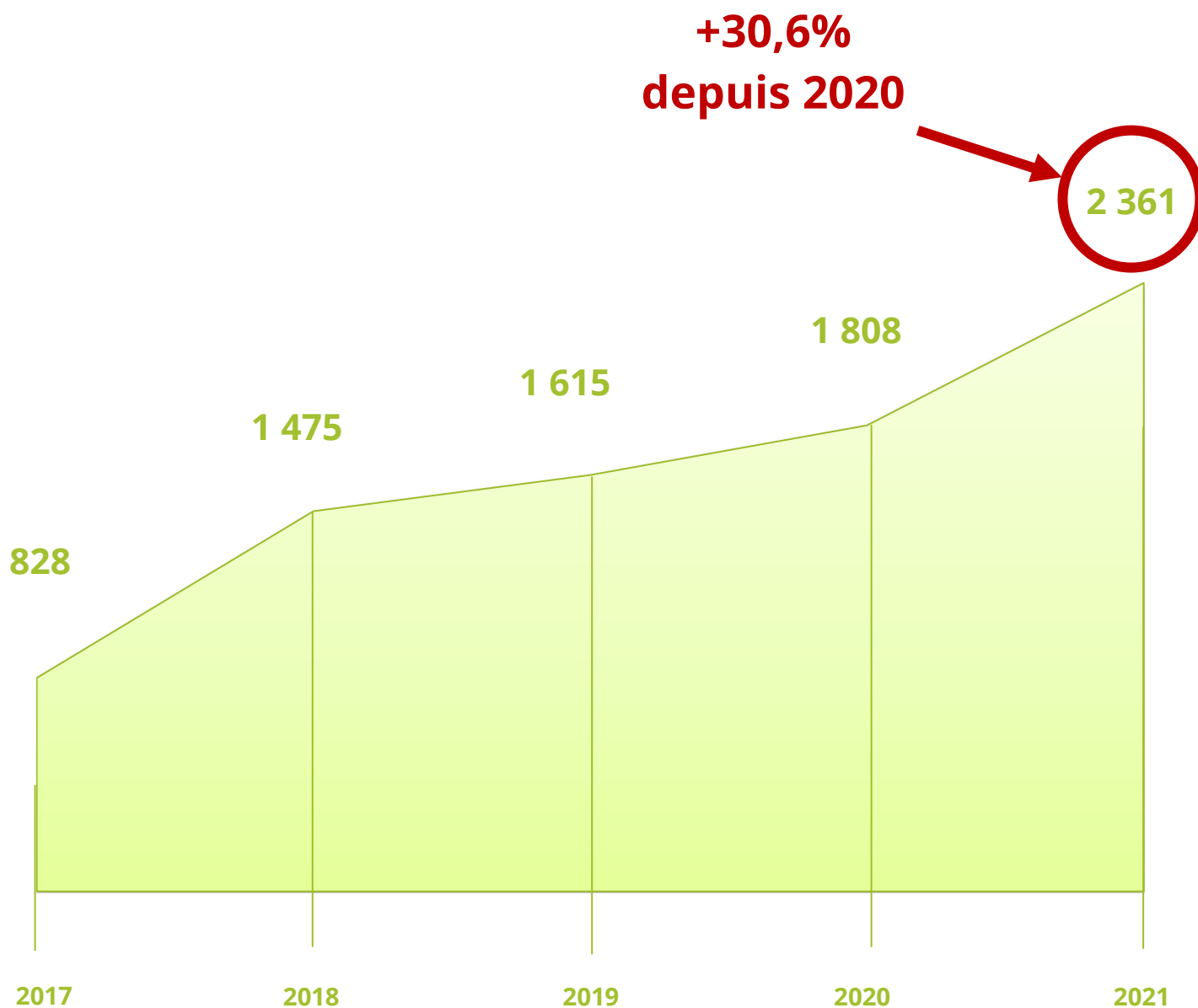
Top 5

- Environnement
- Santé, sécurité sociale
- Energie
- Economie
- Agriculture, alim., pêche

Analyse : Retrouver l'environnement, la santé et l'énergie sur le podium des secteurs d'activités déclarés n'est pas une surprise compte-tenu des fortes évolutions légales et réglementaires qu'ont connu ces secteurs ces dernières années.

Les activités déclarées

Voici l'évolution du nombre d'activités déclarées par les cabinets de conseil, chaque année depuis 2017.



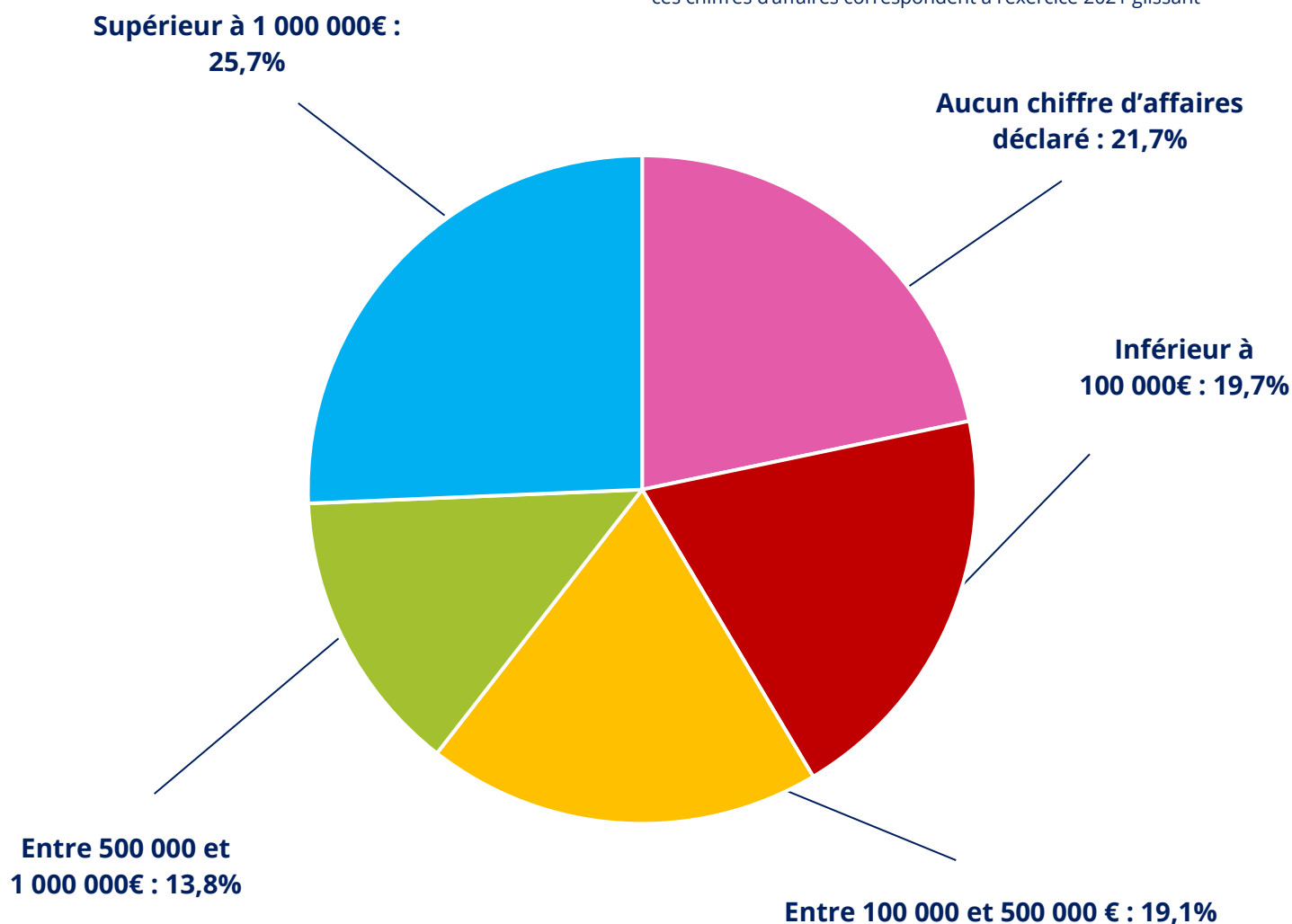
Analyse :

L'augmentation du nombre d'activités déclarées est bien entendu à mettre en rapport avec le nombre de structures de conseil enregistrées au répertoire. Les efforts de pédagogie déployés par la HATVP et les organisations professionnelles finissent sans doute également par porter leurs fruits. Les déclarants se sont certainement mieux appropriés les règles de déclarations, expriment les objectifs de manière plus précise et, en toute logique, sont plus spécifiques pour singulariser des actions, qui, de fait, sont plus nombreuses.

Les chiffres d'affaires

Voici la répartition des cabinets de conseil en représentation d'intérêts en fonction du chiffre d'affaires qu'ils déclarent. Il ne s'agit pas du chiffre d'affaires exclusivement lié à l'activité de représentation d'intérêts. Concrètement, un cabinet inscrit à la HATVP déclarera l'ensemble de son chiffre d'affaires, tandis que les dépenses liées à l'activité de représentation d'intérêts seront inscrites dans la partie « Dépenses » (voir partie suivante).

*ces chiffres d'affaires correspondent à l'exercice 2021 glissant



Analyse :

Plus d'un cabinet de conseil sur deux déclare un chiffre d'affaires inférieur à 1 000 000 d'euros ; ils sont même un cabinet sur cinq à déclarer moins de 100 000 euros de chiffre d'affaires et un cabinet sur quatre déclare un chiffre d'affaires supérieur à 1 000 000 d'euros. Cela montre bien que le marché est surtout structuré autour de petites et moyennes entreprises (PME) et très petites entreprises (TPE).

Le chiffre de 21,7% de non-déclarants est à relativiser : en comparaison, environ 40% des organisations ne déclarent chaque année aucun chiffre d'affaires à la HATVP (44% en 2020).

Les dépenses en représentation d'intérêts

Méthodologie :

Les données de la HATVP ne permettent qu'une mesure imprécise des dépenses totales faites dans la représentation d'intérêt par les organisations de conseil. En effet, conformément aux recommandations du Conseil constitutionnel, les représentants déclarent simplement les fourchettes dans lesquelles leurs dépenses s'inscrivent, ce qui ne permet pas une évaluation précise. Toutefois, il est possible, sur la base du minimum et du maximum des fourchettes déclarées chaque année, de calculer une moyenne et estimer ainsi une dépense médiane approximative.

Une limite est toutefois à noter : les dépenses de représentation d'intérêts reflétées ne tiennent pas compte de toutes les activités des consultants, comme le suivi de l'actualité (veille), qui ne sont pas retenues par la définition de représentation d'intérêts posée par la loi.

Résultats pour 2021

Dépense minimum :

23 055 000 euros

Probable

Dépense moyenne :

26 525 000 euros

Dépense maximum :

29 995 000 euros

Analyse :

Le chiffre de dépense moyenne sur un an d'exercice de 26,5 millions d'euros, rapporté au nombre de cabinets inscrits, donne une moyenne de 174 506 euros par cabinet, ce qui correspond à la structure moyenne de PME / TPE que les précédentes données ont dessinée. De même, rapporté au nombre de rapports d'activités (2 361 en 2021) soumis par les cabinets de conseils, la dépense moyenne par activité correspond donc à 11 235 Euros, qui correspond plutôt à des activités ponctuelles, en appui de leurs clients.



Christophe DROGUERE, ATLAS Public Affairs

Cabinet inscrit au registre HATVP depuis novembre 2017

En se professionnalisant, le conseil en affaires publiques est passé d'une activité supplétive à la communication à une activité d'expertise. Celle-ci permet d'atteindre des secteurs de plus en plus réglementés et techniques mais aussi de s'adresser à des interlocuteurs publics spécialistes sur des textes réglementaires et législatifs de plus en plus complexes.

Naturellement, les cabinets ont dû s'adapter en recrutant de nouveaux profils (juristes, ingénieurs...), pour gagner en compétences et en se spécialisant sur des domaines particuliers. C'est le choix que nous avons fait chez Atlas Public Affairs, dès notre création, en développant une expertise particulière dans les secteurs de l'énergie et de l'environnement.



Chloé PROMPT, Edelman

Cabinet inscrit au registre HATVP depuis novembre 2017

Chez Edelman France, nous avons développé une approche de la confiance fondée sur l'action. Nous sommes convaincus que le renforcement de la capacité d'influence est indissociable d'une démarche d'engagement et permet de trouver des espaces communs propices au dialogue.

Au-delà des Affaires publiques, nous nous appuyons sur l'ensemble des expertises de l'agence génératrices de conversation pour porter la voix de nos clients dans leurs secteurs (réputation corporate, communication de crise et financière, création).

Méthodologie de l'étude

1. Quelles données ?

L'Observatoire du Conseil en lobbying est réalisé à partir des données publiées par la Haute Autorité pour la Transparence de la Vie Publique (HATVP), par les informations déclarées chaque année par les représentants d'intérêts.

Toutes les données contenues dans cet Observatoire sont donc publiques et disponibles dans une base de données Open Data, sur le site de la HATVP. Celles-ci sont mises à jour quotidiennement et disposent de la licence Etalab.

2. Quel traitement des données ?

Cet Observatoire a été réalisé en utilisant l'outil Smart Lobbying qui automatise des traitements de données à partir du registre en Open Data de la HATVP.

Les données sont anonymisées et présentées sous la forme de statistiques, ne faisant apparaître ni le nom des entités inscrites en tant que représentants d'intérêts, ni les personnes chargées de la représentation d'intérêts au sein de ces organisations.

Les graphiques et tableaux présents dans cet Observatoire ont pour la plupart été réalisés à l'aide d'une suite logicielle bureautique.

Si vous constatez une erreur dans les données, n'hésitez pas à écrire à contact@smart-lobbying.com.

3. Quelle interprétation des données ?

Afin de rendre plus intelligibles les informations, des encarts d'analyse ont été ajoutés aux données statistiques. Ces réflexions et interprétations sont le fruit d'une réflexion conjointe entre les membres l'AFCL et Smart Lobbying.

N'hésitez pas à nous faire part de vos remarques, commentaires, critiques à afclcontact@gmail.com ou contact@smart-lobbying.com.

4. Quelle récurrence de l'étude ?

L'Observatoire 2022 du Conseil en lobbying est la deuxième édition d'une étude centrée sur le marché des représentants d'intérêts dans le conseil, réalisé pour la première fois en septembre 2020.

Les auteurs de l'étude



L'Association Française des Conseils en Lobbying et affaires publiques (AFCL) a été créée en 1991 pour rassembler, autour de l'une des toutes premières chartes de déontologie professionnelle du secteur, les professionnels du conseil se reconnaissant dans cette vision éthique et exigeante de leur métier.

Plus de 30 ans plus tard et bien que le paysage ait profondément évolué en France avec une reconnaissance et un encadrement du métier désormais fixés par la loi et le règlement, l'association poursuit sa mission pour rassembler les professionnels du conseil en lobbying partageant la même vision de leur métier et les représenter auprès des Pouvoirs Publics, pour identifier et promouvoir, auprès des professionnels, les bonnes pratiques et la déontologie propre au conseil en lobbying et en affaires publiques, pour garantir le professionnalisme et la déontologie de ses membres, et pour enfin assumer une mission pédagogique d'explication du fonctionnement et de l'utilité sociale de leur profession.

[Voir le site Internet](#)



Smart Lobbying est une société fondée en 2021, qui fournit des services d'intelligence économique (alertes, fiches, tableaux de données...) sur le marché des affaires publiques et du lobbying à partir des données déclarées par les représentants d'intérêts à la Haute Autorité pour la Transparence de la Vie Publique.

Elle publie et met régulièrement en ligne des études sur le marché de la représentation d'intérêts et du lobbying, dans l'objectif de rendre plus intelligibles les données envers le grand public.

Elle promeut l'idéal de transparence de l'influence des représentants d'intérêts sur la fabrique de la décision publique.

[Voir le site Internet](#)

